



Commission des dynamiques territoriales

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) - attribution de subventions

Rapport n° CP/2015/552

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental des dossiers de demandes d'aides départementales au titre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA).

Le Département soutient de longue date la modernisation des bâtiments d'élevage visant à maintenir une filière élevage viable, compétitive et diversifiée dans le respect de l'environnement et du bien-être animal et à améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles.

Lors de sa séance plénière du 2 novembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de participer à hauteur de 300 000 € pour l'année 2015 au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEA) du Plan de Développement Rural Alsace 2014-2020.

Ce dispositif national, cofinancé par l'Europe, l'Etat, la Région, les 2 Départements et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, succède au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage auquel notre collectivité a adhéré dès sa mise en place en 2005.

Le PCEA s'adresse à toutes les filières d'élevage sur l'ensemble de l'Alsace et concerne aussi bien les projets de constructions neuves que les projets de rénovations d'un montant d'investissement minimum de 50 000 € à l'exception de certaines productions spécifiques pour lesquelles ce montant a été fixé à 15 000 €.

Notre collectivité ayant opté pour une gestion en paiement associé de sa participation financière à ce dispositif, le versement de l'aide départementale aux bénéficiaires sera effectué par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur agréé par l'Etat.

Le comité technique régional, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2015, a validé les dossiers de demande d'aide figurant au tableau annexé.

Il convient de se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions aux 9 éleveurs bas-rhinois représentant un engagement départemental de 299 942,52 € et faisant appel à une contrepartie européenne à hauteur de 338 232,97 €.

Ces subventions émanent de l'AP Installation, maintien à l'emploi 2015/2 « R 2015 PCEA ».

Montant de l'AP : 300 000 €

Montant disponible sur l'AP : 300 000 €

Crédits proposés : 100 000 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40635	204-20422-928	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux bénéficiaires, figurant au tableau annexé à la présente délibération, des subventions d'un montant total de 299 942,52 € au titre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), géré en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP),

- autorise le versement à l'ASP d'une avance de 100 000 € sur la contribution départementale, conformément à la convention définissant les conditions dans lesquelles le Département confie à l'organisme payeur la gestion de sa participation financière au PCAE pour 2015. Les versements suivants seront effectués courant 2016 selon des appels de fonds en tant que de besoin présentés par l'ASP.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY